



Saint-Martial de Valette

Bulletin municipal

"Le premier des plaisirs est de prodiguer les bienfaits." Voltaire

Chers concitoyens,

L'année dernière, à cette époque, nous allons rentrer dans une nouvelle grande région et cette année, nous allons intégrer une nouvelle communauté de communes élargie au nord du département. On voit bien là, la même idée, la même volonté de regrouper, d'agrandir pour être plus fort et compétitif, pour faire des économies d'échelle et développer des projets au niveau d'un territoire. Il va donc falloir renégocier des compétences, en ajouter ou en supprimer. Mais, avec quelles répercussions sur la vie et le fonctionnement de nos communes qui sont progressivement dépouillées de leurs prérogatives par des décideurs politiques ou administratifs de plus en plus éloignés?

Il est question aussi de simplifier les procédures et gagner du temps et de l'efficacité, par la "dématérialisation" (c'est à dire l'utilisation du courrier électronique) des échanges avec les administrations en particulier qui s'impose de plus en plus. Mais qui répondra aux besoins de la partie de la population non équipée ou même récalcitrante ? Faudra-t-il créer un service d'aide, à quel niveau et financer comment ?

Nous devons inventer des réponses en fonction des décisions prises loin de nous, sans consultation et souvent imposées.

Ce bulletin vous donnera des informations sur les réalisations de l'année et les projets pour 2017, je ne rentrerai pas dans les détails. Mais, nous restons très vigilants pour contrôler au plus près les investissements face à la baisse des dotations et aux nouvelles conditions plus restrictives d'attribution des aides publiques.

Le mot du maire



Nous allons connaître d'autres changements très rapidement avec la constitution de la nouvelle assemblée communautaire et l'élection de son président en début d'année. Puis, si vous êtes électeurs, nous nous reverrons quatre fois en mairie pour deux élections majeures, avant la fin du mois de juin. Et là, il y aura, à coup sûr, de nouvelles décisions qui peuvent impacter la vie communale.

Dans le courant de l'année, la salle de catéchisme a été mise à disposition de deux associations locales dont il est question dans ce bulletin. Nous nous en réjouissons et nous ferons le maximum pour leur permettre de prospérer.

Mais, nous regrettons le manque de volontaires bénévoles pour redynamiser le comité des fêtes qui peine à organiser des manifestations qui animaient notre commune ces années dernières pour notre plaisir et celui de nos voisins. Il est vrai que le bénévolat n'est pas reconnu à sa juste valeur. Merci à ceux qui se sont dévoués pour la fête de l'ascension et la course cycliste et qui accepteraient volontiers du renfort pour continuer.

C'est une chose importante, car avec la perte de ces animations et ces rencontres, c'est la commune qui perd progressivement de son âme.

Je vous présente, avec l'ensemble du conseil municipal, mes vœux les plus sincères de santé, joie et réussite pour l'année 2017.

A. LAGORCE

Vœux du Maire
En cette nouvelle année, Monsieur le Maire et son conseil municipal vous invitent le vendredi 13 janvier 2017 à 18H30 à la salle des fêtes.

Naissances

- Ellëa, Elfia DESPREZ SANSON née le 14 septembre 2016

Mariages

- Edouard, Marc, Anne, Ignace, Marie de RODELLEC DU PORZIC et de Agnès, Bénédicte, Marie BERAUD SUDREAU le 05 août 2016
- Jean, André, Joseph GEOFFROY et Magalie CADART le 19 août 2016

Décès

- Jean-Pierre, André DAUVERGNE le 20 juillet 2016
- Jeanne JARDRY (Veuve JUDET) le 07 août 2016
- Robert, Jean PUYZILLOU le 11 août 2016
- Angèle GAYOUT (Veuve AUDEBERT) le 06 octobre 2016
- Monique, Jeanne, Louise BUNEL (épouse SIMONETON) le 20 octobre 2016
- Germaine LAPOUGE (Veuve PORTE) le 22 novembre 2016

Etat civil



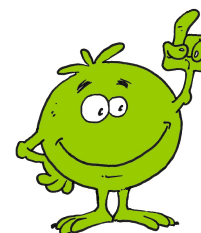
Assainissement individuel :

Nous tenons à rappeler à nos administrés qu'il existe toujours un service pour faire vidanger les fosses septiques, bacs dégraisseurs ... à tarif préférentiel. Nous vous proposons de regrouper les demandes ainsi il n'y a pas frais de déplacement. Vous pouvez contacter Mme Liver Caroline au 06.87.89.15.93

RAPPEL : ON NE JETTE PAS TOUT A L'ÉGOUT

Afin d'assurer le bon fonctionnement du réseau d'assainissement et de la station d'épuration et la préservation des milieux naturels, voici une liste de produits qui doivent impérativement être déposés dans vos poubelles, déchetteries ou pharmacie.

- Lingettes de tous types (nettoyage, hygiène) et serviettes jetables, en papier ou en textile. (En France les foyers utilisent 233 lingettes par seconde, soit plus de 7,3 milliards de lingettes par an).
- Protections féminines (tampon + applicateur + emballage, serviettes hygiéniques...) préservatifs, couches pour bébé.
- Graisse et huiles domestiques ou professionnelles (bac à graisse des restaurateurs).
- Huiles de vidanges, solvants, fond de peinture, acides et produits chimiques.
- Médicaments
- Produits phytosanitaires de jardin et notamment les désherbants.

**TRAVAUX****Bilan des travaux en 2016 :**

Poursuite de la mise en accessibilité des bâtiments communaux :

- **Mairie** : Modification de la porte d'entrée intérieure de la salle du conseil pour garantir l'accès en fauteuil roulant et mise aux normes des sanitaires. 2 281€

- **Eglise** : création d'une place de stationnement réservée le long du mur du cimetière desservant également l'église. Aménagement du parvis de l'église et de l'accès à la salle du presbytère. 5 253€

Travaux de peinture et d'insonorisation de la salle du conseil. 4 652€

Cimetière : jardin du souvenir + pose d'un banc 3 144€

Numérotation des habitations Secteur bourg et proximité de Nontron 5 598€

Place du Périgord vert : création d'un revêtement 12 240€

Travaux de voiries : passage des eaux de pluie, point à temps 32 875€

Cantine : installation d'un four et travaux connexes 9 769€

Soit un total de 75 812€

Ces travaux sont entièrement financés par la commune. Car depuis cette année, les conditions d'obtention des aides départementales (contrats d'objectifs) ont été annoncées très tard et leurs conditions d'attribution modifiées.

Prévision de travaux en 2017

Poursuite du programme de mise en accessibilité des bâtiments communaux ouverts au public : en 2017, les travaux seront engagés à la salle des fêtes : pose de mains courantes au niveau de la rampe d'accès et dans les toilettes, signalétique et peinture dans les sanitaires, création d'une place de stationnement réservée.

Pour la cantine, les travaux étaient prévus en 2018, mais ils seront avancés, si les finances le permettent, compte tenu du piteux état des peintures. Il est nécessaire également de poser un système d'insonorisation, car le bruit au moment des repas n'est plus supportable.

Fin de la numérotation des habitations de la commune. Il sera nécessaire de nommer des rues dans les villages les plus importants. Nous attendons vos suggestions. La pose aura lieu sans doute en fin d'été, comme cette année.

Le verdissement du cimetière n'a pas pu être fini cet automne à cause de la sécheresse. Il sera poursuivi au printemps 2017.

Aménagement de la Place du Périgord Vert.

Et bien sûr des travaux de voirie, en particulier du point à temps.

Bilan de la première partie de la numérotation des maisons. Cette première partie a concerné la partie agglomérée du bourg et en gros toute la partie qui touche Nontron.

Cette opération demande une grande attention et de la précision. La phase de repérage est longue et fastidieuse.

Dans l'ensemble, ce travail a été très bien accueilli. Bien sûr, il y a eu quelques réclamations et contestations, un nom de rue qui ne convient pas, un poteau ou une plaque mal placé, mais rien de grave quand on a pu expliquer les raisons du choix d'un nom de rue et le numéro. Il faut dire qu'il était nécessaire d'entreprendre cette action. En effet, au moment de corriger les adresses sur les listes électorales, nous nous sommes aperçus que beaucoup de gens avaient comme adresse : M et (ou) Mme XY, le Bourg, 24300 St martial de Valette. Une autre adresse très courante était "Puy David" et puis des mélanges entre Bellevue, Beauséjour et les rues adjacentes.

Alors, comment imaginer que les secours (pompiers et ambulances) puissent arriver dans un délai normal, que des livreurs fassent leur travail, à l'heure des commandes par internet, que les facteurs et nous-mêmes arrivions à nous y retrouver? En effet, il n'y a pas mal de mouvements de population et de plus, dans de très nombreux cas, le nom des habitants n'est pas écrit sur la boîte aux lettres ! Bien sûr, il a pu être effacé par la pluie ! Alors comment fait-on ? Eh bien, demandez au maire qui fait parfois le détective et le facteur.

Nous allons finir en 2017, partant de Chabans, jusqu'à Malibas et retour à Grolhier.

Quand vous nous verrez faire les repérages, n'hésitez pas à venir nous faire vos remarques et surtout des propositions de noms des rues. Dans les villages, la numérotation métrique sera utilisée souvent pour permettre d'affecter un numéro à une construction nouvelle à l'intérieur du village.

EXTINCTION NOCTURNE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public est un service destiné à assurer la sécurité et le confort des usagers sur le domaine public. Ces 20 dernières années ont ainsi vu une forte augmentation du nombre d'installations. Aujourd'hui face à l'évolution progressive des consommations et des coûts associés, ainsi qu'à une prise en compte accrue des nuisances lumineuses, le conseil municipal, avec le SDE 24, s'est interrogé sur la possibilité de réduire l'amplitude horaire d'éclairage des voies et des abords.

LES ENJEUX DE L'EXTINCTION NOCTURNE

Réduction de la facture d'électricité

L'extinction de 5 à 6 heures par nuit réduit les consommations d'environ 50% et allège la facture d'électricité d'environ 40%, ceci grâce à nos 5 horloges astronomiques.

Protection de l'environnement.

L'extinction participe à la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre. Cette solution présente également l'avantage de limiter l'impact de la lumière artificielle sur l'environnement nocturne et d'améliorer le respect des rythmes écologiques, en réduisant les nuisances lumineuses pour les riverains, la faune et la flore

TRAVAUX RÉALISÉS PAR LE S.D.E.24 ET MIS EN SERVICE SUR NOTRE COMMUNE

-Travaux de renforcement à PUY-DAVID pour un montant de 7 941,56€ à SABOURET pour 10 710,22€
Eclairage public du lotissement PUY-DAVID pour 8 919,82€ et le remplacement d'un candélabre pour 2749,06€

-La communauté de Communes du Périgord Vert Nontronnais a adhéré au SDE24 en décembre 2015
EN DORDOGNE

-Le SDE 24 est le service de toutes les énergies de notre département. En 2015, il a investi pour 31 361 648€ de travaux, qui se répartissent ainsi : 184 km de fils éradiqués; 52 nouveaux postes de transformation; 106 km en aérien; 149 km en souterrain; 20 km de réseau en HTA; 2968 certificats d'urbanisme permis de construire confondus instruits; 1004 chantiers préparés, suivis et contrôlés ; 18 achats de terrains; 255 km de nouveaux réseaux basse tension; 360 conventions de servitude; 15 secteurs d'énergie; 68 chantiers de télécommunications pour 400 000€.

-148 bornes pour véhicules électriques seront installées en 2017 "pour inciter les automobilistes à s'équiper".

-845 horloges installées, pour économiser de l'énergie, pour un montant de 484 620€.

TOUT SAVOIR SUR L'ELAGAGE

Si l'arbre est sur le domaine privé et la ligne sur le domaine privé : la responsabilité est :

- ERDF si la plantation est antérieure à la ligne ;
- Le propriétaire de l'arbre si la plantation est postérieure à la ligne.
- Si l'arbre est sur le domaine privé et la ligne sur le domaine public : Le propriétaire de l'arbre.

ATTENTION : Pour des raisons de sécurité, et avant d'engager tous travaux, le propriétaire de l'arbre devra contacter les services d'ERDF en envoyant une Déclaration d'Intention de Commencer les Travaux (DICT) à :

ERDF instruction des DT DICT, 4 rue Isaac Newton, 33705 MERIGNAC. Tel : 05 57 92 77 77

SMECTOM

Le SMECTOM comme prévu a repris en régie le territoire Brantômois au 01 janvier 2016. La transition n'a pas été simple mais aujourd'hui la nouvelle organisation se passe bien.

Vous avez pu constater par endroit la mise en place de colonnes semi-enterrées pour OM, Résidus secs (poches jaunes) et verre sur notre territoire. Celles-ci sont fournies par le SMECTOM, à charge à la commune de réaliser le génie civil. Sur la commune de St Martial l'éventuelle mise en place est à l'étude.

Rapport annuel 2015 du SMD3.

L'étude comparative des principaux indicateurs départementaux qui concerne le prix et la qualité du service public des déchets pour l'année 2015 montre pour le SMCTOM :

Le coût de fonctionnement de la collecte et du traitement de déchets en €/hab. est de 87€/hab.

TEOM perçue en €/hab. : 96€

Poids des déchets collectés en Kg/hab. hors déchèterie : 247 Kg

Apport volontaire en déchèterie en T : 5936 T ce qui représente en Kg/hab. : 212.69 Kg.

Nous faisons partie des SMCTOM les plus bas en matière de tarifs.

Point sur l'étude stratégique du SMD3

La quantité de déchets collectés en porte à porte par habitant et par an

- 339 Kg par habitant (verre 37 Kg. Recyclable 51 Kg et OMR 252 kg)
- Une baisse de -5% par rapport à 2010 soit 17 kg (globale)
- Une baisse de -10% pour les OMR soit 26 Kg/Hab.

Cette tendance doit être améliorée : De nombreux flux valorisables sont présents dans les OMR

Après avoir fait une caractérisation des Sacs noirs : on trouve encore

- 30% déchets compostables (pelures de légumes, reste alimentaire ...)
- 20% Recyclables (verre, plastique...)

On constate une forte hausse des déchets Propres et Secs depuis 2010 de 25% soit 10 Kg par habitant.

Ce qui est très bien.

Objectifs 2020 et 2025 :

- Diminution de 10% de nos déchets (OM, verre, poche jaune...)
- Augmentation de la valorisation : 45% de déchets sont valorisés aujourd'hui, il faut passer à 55% en 2020 et 60% en 2025
- Et baisser de 50% le volume d'enfouissement (actuellement 100 000 tonnes sont enfouis par an)

**Récompense pour nos entreprises :**

En effet la fromagerie **Le Chèvrefeuille de Saint-Martial-de Valette** dirigée par Alejandro Olmos a remporté trois prix, dont une médaille d'or, aux championnats du monde des fromages. C'est dans la semaine du 17 novembre et à Saint-Sébastien, au Pays basque espagnol, qu'ont été attribués les Awards World Cheese.

Le Fleuret du Chèvrefeuille a remporté la distinction suprême, la médaille « supergold ». Ce fromage de chèvre affiné a régalé les papilles des jurés avec son goût subtil, son onctuosité et sa peau délicate. Avec cette médaille, Le Chèvrefeuille rejoint d'autres fromages français prestigieux primés au cours des éditions précédentes : le brie de Meaux en 2007, le camembert de Normandie en 2004 ou la fourme d'Ambert en 1991. 3 000 concurrents.

Au cours de la première journée du concours, le jury de 250 spécialistes a dégusté 3 061 fromages provenant de 35 pays. Ils ont été répartis en 66 groupes de 46 fromages. Une médaille d'or, d'argent et de bronze a été attribuée à chaque catégorie. À l'issue de cette première distinction, les 66 médaillés d'or ont été soumis à une nouvelle dégustation pour déterminer les 15 meilleurs, tous pays et toutes catégories confondus. Médaillé d'or dans sa catégorie, le Fleuret a passé cette épreuve finale des jurés suprêmes internationaux parmi lesquels figurait l'ambassadeur fromager, Roland Barthélémy. Arrivé 10e de cette ultime sélection, le Fleuret a reçu la médaille super or qui le distingue comme l'un des 15 meilleurs fromages du monde. Le Chèvrefeuille a également rapporté de Saint-Sébastien une médaille d'or pour son Sarlet cendré et une médaille de bronze pour son Quatrefeuille aux truffes.

Nous tenons à féliciter ses entreprises au combien essentiel à notre économie.

Inscription liste électorale :

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire. Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais vous ne pouvez voter qu'à partir du 1er mars de l'année suivante (après la révision annuelle des listes électorales). Attention si vous êtes un nouvel habitant l'inscription et la résiliation de votre précédente commune n'est pas automatique donc pour pouvoir voter en 2017, il faut donc s'inscrire au plus tard le 31 décembre 2016.

Portage de repas à domicile Conserver le plaisir de rester chez vous!

Des repas variés, équilibrés, comprenant un potage, une entrée, un plat principal, un produit laitier, un dessert et un pain vous seront livrés à votre domicile par véhicule frigorifique.

Vous suivez un régime particulier (diabétique, sans sel, pauvre en cholestérol, sans ferment, sans résidus), une diététicienne se charge de le respecter.

Des aides financières : Certaines mutuelles, certaines caisses de retraite ou l'APA (concernant les frais de portage) peuvent prendre en charge une partie du prix de ce service.

La souplesse des commandes des repas : Tous vos repas de la semaine, midi et soir, peuvent vous être livrés. Il vous est aussi possible de choisir vos jours de consommation en fonction du menu ou de vos besoins.

Renseignements et inscriptions du lundi au vendredi de 8h à 15h30 au 05 53 56 45 87 - ucp@ch-nontron.fr

Le service de portage de repas est un pilier du maintien à domicile. Il permet de prévenir la dénutrition et crée un lien social, la visite des livreurs est l'occasion de contact, de contrôle et d'information.

Démarchage à domicile « Soyez vigilants ! »

Le développement des énergies renouvelables n'est pas sans conséquence sur celui des sollicitations commerciales !

Nous constatons aujourd'hui un essor des campagnes de démarchage dans le domaine des énergies sur notre territoire.

Qu'elles soient téléphoniques ou de porte à porte ces pratiques très entreprenantes ont pris de l'ampleur. (« Kits » panneaux photovoltaïques et ballons thermodynamiques, PAC air/air, système aérovoltaique ...) Ces sociétés se présentent souvent comme envoyées par EDF, partenaires RGE ou l'ADEME Agence de l'État, ce qui est faux, ces organismes n'organisent pas de démarchage. Il s'agit de démarches purement commerciales. Nous vous invitons à être très vigilants quant aux propositions qui vous sont faites. Notre conseil : ne signez jamais une commande sous la pression d'un commercial, prenez toujours le temps de demander plusieurs devis et comparez-les avant de prendre une décision.

Et n'oubliez pas que, si vous êtes démarchés et que vous regrettez d'avoir signé trop vite, vous avez un délai de 14 jours de rétractation pour faire annuler la commande.

Si vous souhaitez un conseil neutre, non commercial en matière de travaux "énergie" dans l'habitat, contacter l'Espace Info Energie du Parc au 05 53 55 36 00.

Vous pouvez également limiter les sollicitations téléphoniques en vous inscrivant sur la liste "Bloctel", liste d'opposition au démarchage téléphonique www.bloctel.gouv.fr

Centre du service national de Limoges

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet :

<http://www.mon-service-public.fr>

En se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16ème anniversaire et dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la maire remet une attestation de recensement qui doit être impérativement conservée dans l'attente de la convocation à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

88 rue du pont Saint-Martial 87000 Limoges

Accueil téléphonique uniquement :

05 55 12 69 92

Du lundi au jeudi de : 08h30 à 11h45 / 13h30 à 16h00

Le vendredi de : 08h30 à 11h45 / 13h30 à 15h30

csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr

ST MARTIAL DE VALETTE: Population recensée en 2015 :

846 habitants

En 2012 : 846

En 2010 : 831



COM COM

Comme vous le savez certainement, le 15 septembre dernier, Mme La Préfète a pris un arrêté portant création du nouvel établissement publique de coopération intercommunal (EPCI) issu de la fusion des communautés du Haut Périgord et du Périgord Vert Nontronnais, à partir du 1 janvier 2017. Cette décision était attendue, malgré le vote défavorable de la majorité des communes.

Cette nouvelle communauté du Périgord Nontronnais est composée de 28 communes et représente une population de 15 760 habitants. Le nombre global de délégués communaux sera connu le 15 décembre 2016, suite à un vote de tous les conseils municipaux entre différentes propositions. Nous savons déjà que notre commune aura 2 sièges, contre 3 actuellement. L'élection du président et des vice-présidents doit être faite fin janvier afin de permettre la préparation d'un budget globalisé pour mars.

La décision de la préfecture ne faisait pas de doute, aussi, les deux bureaux, mais également d'autres délégués se sont réunis depuis le début de l'été pour échanger sur la situation de chacun, les compétences, les projets, les similitudes et les différences et définir des priorités. Il est évident que tout ne sera pas réglé au 1 janvier.

La fusion des communautés entraine celle des deux CIAS. Pour assurer la continuité des services aux usagers et le maintien des emplois et des ressources, il est nécessaire de dissoudre un CIAS, en l'occurrence, celui de Nontron à compter du 01/01/2017. Le CIAS maintenu reprend tous les services et le personnel au même moment, puis la nouvelle communauté pourra définir un nouveau CIAS avec son siège social, son nouveau conseil d'administration et son nouveau vice-président.

Travaux :

La communauté des communes vient de lancer les travaux de la passerelle derrière le centre aquatique afin de sécuriser le bien avec la réfection du sol.

Aides financières aux propriétaires occupants

Depuis 2006, le Département gère pour le compte de l'Etat, les aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat). A ce titre, il attribue les aides aux propriétaires occupants et bailleurs.

En 2016, le Département s'est vu attribuer une enveloppe totale de subventions de 8,2 millions d'Euros, destinés en particulier au financement de travaux de lutte contre la précarité énergétique (programme national « Habiter Mieux »).

Le Département mobilise également d'importants fonds propres pour sa politique « habitat » et notamment au profit des propriétaires occupants éligibles à ce programme national :

Une aide forfaitaire de 500 € peut ainsi être attribuée en complément des aides de l'ANAH.

Montant de la subvention ANAH : de 35 % à 50 % des travaux subventionnables dans la limite de 20 000 € HT de travaux.

Pour bénéficier de ces aides, il y a des conditions à remplir :

- Conditions de ressources (cf. tableau ci-dessous)
- Conditions d'ancienneté du logement : + de 15 ans
- Gain énergétique d'au-moins 25 % estimé après travaux
- **Ne pas avoir commencé les travaux avant la décision d'octroi de la subvention**

Il y a une réelle opportunité pour les propriétaires à déposer leurs dossiers avant la fin de cette année.

Le contact est Mr Yvan Cazaux responsable du service habitat à la Communauté des Communes au 05.53.56.25.36

Nombre de personnes composant le ménage --> Plafond maximum de ressources pour bénéficier des aides de l'Anah (€/an)*

1 --> 18 342 €

2 --> 26 826 €

3 --> 32 260 €

4 --> 37 690 €

5 --> 43 141 €

Par personne supplémentaire --> 5 434 €

* revenu fiscal de référence mentionné sur l'avis d'imposition

**Aide aux devoirs**

Pour les petits qui en auraient besoin, nous proposons un soutien scolaire sous forme de dons de livres. Informations et inscriptions sur le site de la mairie.

Le point sur la carrière :

Dans le bulletin de juillet 2015, nous avons indiqué que la société 'Calcaires et Diorites du Périgord' souhaitait étendre les limites de la carrière de St Martial de Valette ce qui a nécessité une modification du zonage du PLU de la commune. Une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité de PLU a été engagée par la communauté de communes depuis un an et l'enquête publique portant sur l'intérêt général du projet et sur la modification à apporter au zonage du PLU s'est déroulée en mairie de mi octobre à mi novembre, période pendant laquelle chacun pouvait venir s'exprimer.

La commissaire enquêtrice a remis son rapport et ses conclusions mi décembre à la communauté de communes. Ces éléments sont mis à la disposition du public au siège de la communauté de communes, à la mairie de St Martial de Valette ainsi que sur le site internet de la communauté de communes, conformément à l'article 7 de l'arrêté prescrivant l'enquête publique.

Le dossier de mise en compatibilité du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées et des conclusions de la commissaire enquêtrice, sera approuvé par délibération du conseil communautaire début 2017.

D'autre part, l'autorisation d'extension du périmètre d'exploitation de la carrière fera également l'objet d'une enquête publique dont la date n'est pas encore connue.

L'Intercommunalité

renouvelle son conseil d'enfants

Après 3 années de fonctionnement, les élus de la collectivité ont souhaité redynamiser et mettre en avant le CIE et la CIJ.

Pour le renouvellement des élus, des réunions d'informations dans les écoles primaires des communes de la CCPVN ont eu lieu courant Novembre 2016. Les deux animateurs Florian CHARLAT et Stéphane BALDY ont travaillé avec les enseignants des écoles du secteur, ainsi que les municipalités. 47 enfants de CM1 et CM2 se sont portés candidats. Les 12, 13 et 14 décembre, les élections ont eu lieu dans les différentes mairies. Avec 151 votants et après 417 votes exprimés (répartis sur 5 écoles), 28 enfants ont été élus 14 élus titulaires et 14 élus suppléants. Les élus 2016 / 2018 du Conseil Intercommunal d'Enfants sont domiciliés sur les communes de : Nontron, Javerlhac, St Martial de Valette, Savignac de Nontron, Hautefaye, Abjat sur Bandiat, Milhac de Nontron, Champs-Romain, St Pardoux la Rivière, St Martin le Pin, Augignac, Sceau St Angel.

Début Janvier 2017 (un vendredi), à 18h30, dans les locaux du centre de loisirs L'Oasis, à St Martial de Valette, aura lieu la proclamation officielle des résultats et de l'élection du Président et des Vice-présidents, en présence :

du Président de la Communauté de Communes ; du vice-président de la CCPN en charge de la Citoyenneté ; des élus locaux des communes ; de M. Pascal Bourdeau : conseiller départemental du canton de Nontron ; de M. Fabrice Van Gerdinge : directeur général des services de la CCPVN, des enseignants des écoles primaires, ainsi que de nombreux parents.

Le CIE se réunira régulièrement au cours des deux prochaines années, afin de faire émerger quelques projets. Une initiative qui leur permettra aussi un apprentissage de la démocratie.

Le Conseil Intercommunal de Jeunes (CIJ) sera renouvelé dès le début de l'année 2017 par le biais de la cité scolaire.

Tarak à l'école

Le dessinateur de Tarak l'enfant Cro-Magnon est venu dans notre école animer un atelier dessin dans toutes les classes. Nous remercions les enseignants d'avoir favorisé cette expérience graphique, les journalistes d'avoir parlé de notre école et les enfants d'avoir joué le jeu! Retrouvez tous les dessins de vos enfants sur : <https://taraklenfantcromagnon.wordpress.com>

Les éditions du Périgord

Editeur de légendes - Association loi 1901

Afin de préserver et sauvegarder la mémoire de notre territoire, l'association recherche tous les vieux ouvrages dont le sujet est en lien avec les contes et légendes du Périgord et de notre Périgord vert. Fouillez dans vos greniers, vos cartons et bibliothèques! Quelque soit l'état d'un ouvrage, si nous ne l'avons pas déjà, il nous intéresse.

En échange de ces vieux titres et de votre bonne action, l'association vous offrira prochainement l'une de ses publications.

Merci de diffuser et relayer ce message...

Pour nous contacter:

<https://editionsduperigord.wordpress.com>



La parole des associations :**L'Amicale Laïque :**

Les enfants ont repris l'école depuis septembre et de ce fait, nous nous sommes remis à pied d'œuvre afin de pouvoir offrir à l'ensemble des élèves la possibilité d'aller au cinéma, à la piscine et autres sorties scolaires.

Le 26 novembre dernier, nous avons organisé notre loto annuel qui a fait salle comble et nous remercions l'ensemble des personnes qui y ont participé (joueurs, donateurs, bénévoles, etc.).

Le 16 décembre prochain, le Père Noël sera parmi les enfants auxquels nous offrons le spectacle

« l'Incroyable Noël d'Eglantine ».

A l'issue de la représentation des enfants se déroulera un marché de Noël organisé par l'équipe enseignante.

Tout au long de l'année, nous cherchons des idées d'action permettant de récolter des fonds dans l'intérêt des enfants et de leur scolarité.

Nous remercions toutes les personnes qui s'associent à nos actions et qui participent à nos manifestations.

Amicalement. Les membres de l'Amicale Laïque.

BRIDGE CLUB DU NONTRONNAIS

La mairie de Saint Martial de Valette a accepté de mettre à disposition du Club de Bridge du Nontronnais la salle du Presbytère tous les jeudis.

Une convention a été signée à cet effet. Nous remercions le conseil municipal de nous avoir donné cette opportunité d'étendre notre activité.

En accord avec les associations de Saint Martial, le Bridge Club du Nontronnais laisse à disposition des radiateurs électriques et stocke dans la salle un peu de matériel indispensable à l'organisation des tournois et des cours.

Les joueurs s'y retrouvent de temps en temps en petits groupes de 4 à 5 tables pour s'entraîner et initier les élèves dans un esprit convivial.

Si vous voulez nous rejoindre, nous serons heureux de vous accueillir.

Contact : 06 77 29 14 54 ou www.bridgeclubnontron.com

LA GAZETTE DE PICATAU

Les membres de l'association tiennent à remercier la municipalité pour le prêt de la salle du presbytère dans laquelle vous êtes invités à vous retrouver chaque mardi de 14h à 17h, pour des jeux, ou toute autre activité, couture, tricot, etc.... L'essentiel étant d'être ensemble. Une participation de 5 € par an est demandée pour les frais d'assurance.

Les membres de cette association profitent de cet espace de liberté pour pousser un coup de "gueule". Si dans notre commune et bourg de St Martial de Valette nous ne sommes pas capables d'avoir le respect les uns pour les autres, nous n'irons pas très loin. Nous voulons parler des personnes qui, sans scrupule, empruntent chaque jour, voire plusieurs fois par jour le sens interdit.

L'individualisme à l'œuvre dans ce comportement, d'une bêtise insondable, effet d'une minorité, est dommageable pour l'ensemble de la communauté.

Que les fêtes de fin d'année soient l'occasion d'une prise de conscience d'autant plus nécessaire que les élections approchent et que les extrêmes qui n'attendent que cet individualisme et cette bêtise pour s'imposer.

LES TROMPES NONTRONNAISES

Le samedi 05 novembre, s'est déroulé la messe de St Hubert en présence de nombreux habitants de St Martial. L'église d'ailleurs était pleine en présence de Mme Langlade et de quelques maires des environs. Nos 12 sonneurs de l'association ont fait retentir le son de leurs trompes avec toujours le même plaisir de jouer. Nous tenons à remercier Mr le maire et son conseil municipal pour avoir offert le verre de l'amitié à l'issue de la soirée. Rendez vous le samedi 24 et dimanche 25 juin 2017 à St Martial de Valette au stade municipal pour un concours de compagnies de trompes de chasse de toute l'Aquitaine en présence de meutes de chiens. Cet événement est unique en Dordogne alors : Venez nombreux !!!

LES EDITIONS DU PERIGORD

Une nouvelle association vient de voir le jour. Son objet est de collecter, valoriser, préserver les contes et légendes du Périgord... mais aussi de mettre en valeur les travaux des auteurs locaux. <https://editionsduperigord.wordpress.com>

Les dates en Périgord vert sont sur <http://perigord-vert.info>.. Publiez vous aussi les vôtres

Pour contacter le bulletin municipal:
bulletin@saint-martial-de-valette.fr

**Prochain numéro du bulletin
municipal: Juin 2017**

La citation du jour: « *Les grandes révolutions naissent des petites misères comme les grands fleuves des petits ruisseaux.* » **Victor Hugo**

Plus de 60000 personnes visitent notre site Internet, c'est un bon début. N'hésitez pas à participer pour proposer toujours plus de Périgord vert aux internautes du monde entier!

